

## Portant réglementation du stationnement et de la circulation

### Rue de Messines

Le Maire de Verlinghem,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté n°2025-005 en date du 16/01/2025

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas pu être exécuter dans les délais impartis

### ARRÊTE

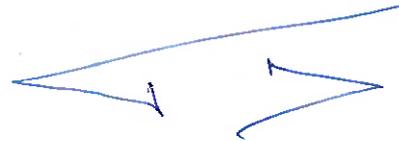
#### Article 1

Les dispositions de l'arrêté 2025-005 du 16/01/2025, portant réglementation de la circulation Rue de Messines, de l'Allee des Champs jusqu'au 140 (Verlinghem), sont prorogées jusqu'au 03/04/2025.

Fait à Verlinghem, le 28 février 2025

Le Maire de Verlinghem

Thierry BONTE



#### DIFFUSION:

SAVN

- SDIS Prévision Lomme
- KEOLIS
- Gendarmerie Quesnoy-sur-Deûle
- DEVERRA

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le - **3 MARS 2025**

Thierry BONTE, Maire.

Affiché du                      au

